

4MOTION RIVIERA
52 AVENUE VALERY GISCARD D'ESTAING
06200 NICE
SASU AU CAPITAL DE : 1 000,00 €
RCS NICE : 900 870 254

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 05/11/2024

L'an Deux Mille Vingt Quatre, le cinq novembre, l'associé unique de la société dénommée 4MOTION RIVIERA, SASU au capital de 1 000.00 €, dont le siège social est au 52 AVENUE VALERY GISCARD D'ESTAING – 06200 NICE se sont réunis spontanément, au dit siège social en Assemblée Générale Extraordinaire.

La séance est ouverte par M. GHEZAL Akram.

Au total 100 actions

L'associé unique présent représente la majorité des actions constituant la société. L'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de trois quarts du capital social.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant :

- 1) **CHANGEMENT DE PRESIDENT**
- 2) **CESSION DES ACTIONS**
- 3) **TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL**
- 4) **CHANGEMENT D'ACTIVITÉ**
- 5) **MODIFICATION DES ARTICLES DU STATUT**

1) CHANGEMENT DE PRESIDENT

L'assemblée des associés approuve la nomination de M. STAMATE Claudiu, Catalin, Né le 05/12/2000 à BUCURESTI (Roumanie) de nationalité Roumaine, demeurant : 62, Rue Voltaire, 69003 LYON, dans les fonctions de Président en remplacement de M. GHEZAL Akram démissionnaire.

L'assemblée approuve la nomination
Résolution adoptée à l'unanimité.

2) CESSION DES ACTIONS

L'assemblée approuve les cessions de actions ci-après énoncées :

M. GHEZAL Akram, cède et transporte, sous les garanties de fait et de droit à M. STAMATE Claudiu, Catalin, qui accepte 1000 actions de 1.00 € chacune, numérotées de 0001 à 1000 dans la société 4MOTION RIVIERA, avec tous les droits et obligations qui y sont attachés.

L'assemblée approuve les cessions de actions
Résolution adoptée à l'unanimité.

3) TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

L'Assemblée des actionnaires approuve le transfert du siège social qui était au 52 AVENUE VALERY GISCARD D'ESTAING – 06200 NICE et qui devient à partir de ce jour au 62, RUE VOLTAIRE – 69003 LYON.

L'assemblée approuve le transfert.

4) CHANGEMENT D'ACTIVITÉ

L'assemblée a décidé de changer l'activité de la société comme suit : **Achat, vente et location de voiture.**

L'assemblée approuve ce changement d'activité.

Résolution adoptée à l'unanimité.

5) MODIFICATION DES ARTICLES DU STATUT

Suite à l'assemblée du jour les articles **2/4/6/7/12** des statuts a été modifié

L'assemblée approuve le transfert

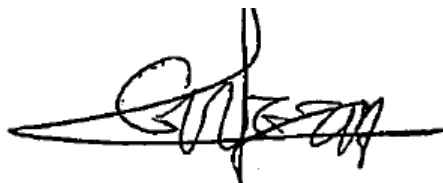
Résolution adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

FAIT A Nice, le 05/11/2024.

EN CINQ EXEMPLAIRES SUR UNE PAGE

M. GHEZAL Akram



M. STAMATE Claudiu, Catalin

